

La Roche-sur-Yon, le 04/11/2022

Dossier suivi par :
Catherine MOUSIN
Tél : 02 51 45 72 33
Mél : ce.divel85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot
Rue du 93ème régiment d'infanterie - BP 777
85020 La Roche-sur-Yon CEDEX

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique
des services départementaux
de l'éducation nationale de la Vendée

à

Mesdames les cheffes d'établissement,
Messieurs les chefs d'établissement
des collèges et lycées publics et privés

Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs des écoles publiques et privées
S/c de Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Copie à :

M. le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique

Objet : Prix de l'Education Citoyenne

Je souhaite attirer votre attention sur la reconduction, pour la présente année scolaire, du Prix de l'Education Citoyenne, objet d'une convention nationale entre l'Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite et le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Je connais la richesse des projets pédagogiques développés au sein des écoles, des collèges et des lycées du département de la Vendée. Ces actions se déclinent de manière très variée sur l'ensemble du territoire vendéen ; elles peuvent concerner un ou plusieurs élèves, une ou plusieurs classes voire une école ou un établissement scolaire dans sa totalité. Elles trouvent toute leur place dans la mise en œuvre du parcours citoyen.

Grâce à l'appui de l'Association Départementale des Membres de l'Ordre National du Mérite, les classes et les établissements peuvent voir leurs projets valorisés dans le cadre du Prix de l'Education Citoyenne. Il vise à récompenser un comportement ou une action du champ de la citoyenneté. Ce prix décerné par une commission départementale sera remis aux élèves et aux classes lors d'une cérémonie officielle.

Pour participer à ces actions, vous devez renseigner un document simple, en ligne sur la page d'accueil du site internet de la DSDEN, qui permettra à la commission de se prononcer. Les dossiers seront transmis par les Inspecteurs de circonscription et les chefs d'établissement avant le 31 mars 2023 à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, division des élèves.

Des membres de l'association Départementale des Membres de l'Ordre Nationale du Mérite sont susceptibles d'entrer en contact avec vous, je vous demande de leur réserver le meilleur accueil.

Je sais pouvoir compter sur vous, et vous en remercie.



Catherine CÔME